

## Régime Général :

Cotisation exprimée en pourcentage du PMSS

Les tarifs des options sont en surcoûts du régime de base conventionnel.

PMSS 2020 = 3 428 €

Tous les tarifs indiqués en € sont sur la base du PMSS 2020.

Fonctionnement : l'entreprise choisit un schéma obligatoire et un schéma facultatif. Le salarié pourra bénéficier de l'option facultative s'il le désire.

### Choix 1 - L'entreprise choisit la Base Conventionnelle en obligatoire et l'une des 3 options en facultatif

#### Régime général

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul	0,90%	30,85€	+ 0,52%	17,83€	+ 1,01%	+ 34,62€	+ 2,23%	+ 76,44€
Conjoint	+ 1,03%	35,31€	+ 0,59%	+ 20,23€				
Enfant *	+ 0,66%	22,62€	+ 0,25%	+ 8,57€	+ 0,36%	+ 12,34€	+ 1%	+ 34,28€
Famille	1,97%	67,53€	+ 1,05%	+ 35,99€	+ 1,82%	+ 62,39€	+ 4,18%	+ 143,29€

### Choix 2 - L'entreprise choisit l'Option Conventionnelle en obligatoire et l'une des 2 options en facultatif

#### Régime général

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul			1,42%	48,68€	+ 0,36%	+ 12,34€	+ 1,57%	+ 53,82€
Conjoint			+ 1,62%	+ 55,53€				
Enfant *			+ 0,91%	+ 31,19€	+ 0,05%	+ 1,71€	+ 0,69%	+ 23,65€
Famille			3,02%	103,53€	+ 0,51%	+ 17,48€	+ 2,87%	98,38€

### Choix 3 - L'entreprise choisit CELSIUS en obligatoire et 1 option en facultatif

#### Régime général

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul					1,78%	61,02€	+ 1,21%	+ 41,48€
Conjoint					+ 1,91%	+ 65,47€		
Enfant *					+ 0,99%	+ 33,94€	+ 0,63%	+ 21,60€
Famille					3,57%	122,38€	+ 2,44%	+ 83,64€

### Choix 4 - L'entreprise choisit KELVIN en obligatoire

#### Régime général

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul							2,79%	95,64€
Conjoint							+ 2,92%	+ 100,10€
Enfant *							+ 1,52%	+ 52,11€
Famille							5,53%	189,57€

OPTION PRÉLEVÉE  
SUR LE COMPTE DU  
SALARIÉ

GESTION DÉLÉGUÉE

CONFORME À VOTRE  
CONVENTION COLLECTIVE

# FICHE TARIFAIRE



**ASSURFROID**  
Assurance et Gestion de Risques

**KLÉSIA**

## Régime Local (Alsace - Moselle) :

Cotisation exprimée en pourcentage du PMSS

Les tarifs des options sont en surcoûts du régime de base conventionnel.

PMSS 2020 = 3 428 €

Tous les tarifs indiqués en € sont sur la base du PMSS 2020.

Fonctionnement : l'entreprise choisit un schéma obligatoire et un schéma facultatif. Le salarié pourra bénéficier de l'option facultative s'il le désire.

### Choix 1 - L'entreprise choisit la Base Conventionnelle en obligatoire et l'une des 3 options en facultatif

Régime local (Alsace - Moselle)

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul	0,45%	15,43€	+ 0,52%	17,83€	+ 1,01%	34,62€	+ 2,23%	+ 76,44€
Conjoint	+ 0,52%	+ 17,83€	+ 0,59%	+ 20,23€				
Enfant *	+ 0,33%	+ 11,31€	+ 0,25%	+ 8,57€	+ 0,36%	12,34€	+ 1%	+ 34,28€
Famille	0,99%	33,94€	+ 1,05%	+ 35,99€	+ 1,82%	62,39€	+ 4,18%	+ 143,29€

### Choix 2 - L'entreprise choisit l'Option Conventionnelle en obligatoire et l'une des 2 options en facultatif

Régime local (Alsace - Moselle)

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul			0,97%	33,25€	+ 0,36%	+ 12,34€	+ 1,57%	+ 53,82€
Conjoint			+ 1,11%	+ 38,05€				
Enfant *			+ 0,58%	+ 19,88€	+ 0,05%	+ 1,71€	+ 0,69%	+ 23,65€
Famille			2,04%	69,93€	+ 0,51%	+ 17,48€	+ 2,87%	+ 98,38€

### Choix 3 - L'entreprise choisit CELSIUS en obligatoire et 1 option en facultatif

Régime local (Alsace - Moselle)

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul					1,31%	44,91€	+ 1,21%	+ 41,48€
Conjoint					+ 1,38%	+ 47,31€		
Enfant *					+ 0,64%	+ 21,94€	+ 0,63%	+ 21,60€
Famille					2,55%	87,41€	+ 2,44%	+ 83,64€

### Choix 4 - L'entreprise choisit KELVIN en obligatoire

Régime local (Alsace - Moselle)

	Base Conventionnelle Obligatoire		Option Conventionnelle		Celsius		Kelvin	
Salarié seul							2,32%	79,53€
Conjoint							+ 2,39%	+ 81,93€
Enfant *							+ 1,18%	+ 40,45€
Famille							4,51%	154,60€

OPTION PRÉLEVÉE  
SUR LE COMPTE DU  
SALARIÉ

GESTION DÉLÉGUÉE

CONFORME À VOTRE  
CONVENTION COLLECTIVE

\* Enfant : Gratuité à partir du 3<sup>e</sup> enfant

#### SIÈGE SOCIAL

##### ROUEN

3 rue Georges Charpak  
Parc de la Vatine  
76136 Mont-Saint-Aignan  
02 35 12 35 50

##### RENNES

2 rue du Bordage - bât.A  
35510 Cesson Sevigne  
02 99 87 52 07

##### LYON

28 rue de la République  
69150 Decines  
04 78 32 15 61

##### KLÉSIA Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le Titre III  
du Livre IX du Code de la Sécurité sociale  
Siège Social : 4 rue Georges Picquart - 75017 Paris



ASSURFROID - Siège social : 3 rue Georges Charpak- CS 90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex.  
- Sarl au capital de 200 000 euros - n°ORIAS : 07 008 311 - www.orias.fr - RCS Rouen B 481 506  
889 - Courtier en Assurances au sens de l'article L520-1 b) du Code des assurances placé sous le  
contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 ; La liste des assureurs  
partenaires est disponible sur simple demande. Réclamation client : reclamation@ofracar.fr - Céline  
Borges - 0235123550 - 3 rue Georges Charpak- CS 90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex.

www.assurfroid.fr